

PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

**ARRETE PORTANT COMPOSITION  
DE LA COMMISSION DEPARTEMENTALE DES OBJETS MOBILIERS**

**MODIFICATIF**

**Le Préfet des Deux-Sèvres  
Chevalier de La Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU la loi du 31 décembre 1913 concernant les Monuments Historiques et l'ensemble des textes qui l'ont complétée et modifiée, notamment la loi n° 70-1219 du 23 décembre 1970 ;

VU le décret n° 71-858 du 19 octobre 1971 pris en application de la loi du 23 décembre 1970 ;

VU le décret n° 94-83 du 19 janvier 1994 relatif à la composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers ;

VU le décret n° 2007-487 du 30 mars 2007 relatif aux Monuments Historiques et aux Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager, notamment son article 8 ;

VU les propositions du Président de l'Association Départementale des Maires ;

**VU les propositions du Président du Conseil Départemental à l'issue des élections départementales de mars 2015 ;**

VU les propositions de la Directrice Régionale des Affaires Culturelles et de la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art des Deux-Sèvres ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup> : La composition de la Commission Départementale des Objets Mobiliers des Deux-Sèvres, placée sous la présidence du Préfet, est modifiée comme suit (*en gras*):**

**1) MEMBRES DE DROIT :**

- Mme la Directrice Régionale des Affaires Culturelles ou son représentant ;
- M.le Conservateur Régional des Monuments Historiques ou son représentant ;
- M. le Chef de service, chargés des opérations d'inventaire du patrimoine culturel ou son représentant ;

- Mme la Conservatrice des Antiquités et Objets d'Art ou son délégué ou leurs représentants ;
- M. l'Architecte des Bâtiments de France ou son représentant ;
- M. le Directeur du Service d'Archives du Département ou son représentant ;
- M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ou son représentant ;
- M. le Commandant de Groupement de Gendarmerie ou son représentant.

2) **MEMBRES DESIGNES PAR LE CONSEIL DEPARTEMENTAL :**

**Titulaire :** Mme Agnès JARRY- Conseiller Départemental de Niort-3

**Suppléant :** M. Guillaume JUN- Conseiller Départemental de Niort -3

**Titulaire :** M. Bernard MILLET- Conseiller Départemental de La Plaine Niortaise

**Suppléante :** Mme Magdeleine PRADERE- Conseillère Départementale de La Plaine Niortaise

3) **MEMBRES DESIGNES PAR LE PREFET :**

**En qualité de conservateur de musée :**

**Titulaire :** Mme Laurence LAMY- Directrice des musées de la Communauté d'Agglomération de Niort

**Suppléant :** M. Jérôme LEVISTKY- Responsable du musée municipal de Bressuire

**En qualité de conservateur de bibliothèque :**

**Titulaire :** Mme Madé GUITTON- Directrice de la Bibliothèque Départementale

**Suppléante :** Mme Isabelle BODIN – Directrice de la médiathèque de la communauté de communes de l'Airvaudais-Val de Thouet

**En qualité de maire :**

**Titulaire :** M. Michel CLAIRAND -Maire de Saint-Jouin-de-Marne

**Suppléant :** M. Michel DORET- Maire de Louzy

**Titulaire :** Mme Elisabeth MAILLARD- Maire de Saint-Rémy

**Suppléant :** Mme Christiane BABIN- Maire de Oiron

**Titulaire :** M. Jean-Marie AUZANNEAU-FOUQUET – Maire d'Exoudun

En qualité de représentants d'associations ou de fondations :

Titulaire : Mme Guillemette de CHABOT – Déléguée de la « Demeure Historique»

Suppléante : Mme Madeleine de LA ROULIERE – Déléguée Départementale des  
« Vieilles Maisons Françaises»

Titulaire : M. Daniel COURANT – Président de la Société Historique et Scientifique  
des Deux-Sèvres

Suppléant : M. Pierre ARCHES – Président de la Société Historique et Scientifique de  
Parthenay et de la Gâtine

4) PERSONNALITES DESIGNÉES PAR LE PREFET :

M. Benoît GIRARD-Animateur de l'architecture et du Patrimoine du Pays d'Art et  
d'Histoire du Pays de Gâtine

M. Armel de SAGAZAN – Curé de la paroisse Saint -Pierre et St Paul à Niort

M. Jean-Jacques LUCAS-Professeur d'histoire au Lycée Saint-Joseph de Bressuire,  
chargé de cours à l'Université de Poitiers.

M. Claude BOUTET- Maire Honoraire de Bressuire

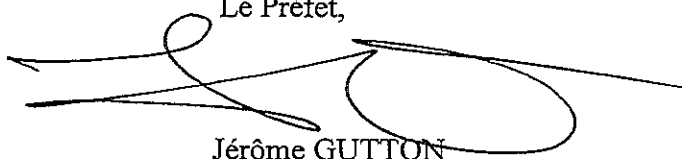
Mme Jeannine SIAUD – Représentante de communautés paroissiales.

Article 2 : Les membres de la Commission Départementale des Objets Mobiliers sont  
nommés pour une durée de quatre ans renouvelable.

Article 3 : Le Secrétaire Général de la Préfecture est chargé de l'exécution du présent  
arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture.

Niort, le 14 AVR. 2015

Le Préfet,



Jérôme GUTTON

2000